

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
89 - YONNEARRONDISSEMENT
AVALLONCANTON
AVALLONEXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	7
• votants	10
• absents	3
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 08 décembre 2022 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

REVISION DES
STATUTS DE LA
CCAVM

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL (arrivée à l'OJ N° 8), Marie SEILLER

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD, Fabrice HEURTAUX, Marion DESBOIS

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.
B. MASSOL, N. VITEAU, E. DEGOIX

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
Mme SEILLIER Marie

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

En date du 17 Octobre dernier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN avait délibéré favorablement pour approuver la révision de ses statuts.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour approuver ou non, la révision des statuts de la CCAVM.

Le Maire donne lecture des modifications apportées à ces statuts et en explique certains points.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des principales modifications,

ACCEPTÉ la révision des statuts de la CCAVM.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 01 décembre 2022.

Fait à GIROLLES, le 14 décembre 2022

Le Maire



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022

SLO

ID : 089-218901882-20221208-2022_58-DE